

Après le bac ? - 1/2

Vous êtes lycéen, le bac approche à grands pas et votre orientation reste un mystère ? Prépa, FAC, BTS et DUT apparaissent tels des abîmes de ténèbres où vous n'y voyez aucune différence ? Eclairage...

Une réflexion à faire tôt...

La recherche sur votre orientation future est à prendre assez tôt, de préférence durant l'année de 1ère. Pourquoi ? Et bien tout simplement du fait que certaines inscriptions dans des écoles se font dès le début de l'année de terminale. Ainsi, il est conseillé d'établir une sélection d'établissements scolaires, ainsi que des alternatives... Mais alors comment procéder ? C'est justement le sujet de cet article.

La recherche d'un métier et comment l'obtenir...

Si vous avez déjà une idée du métier que vous souhaitez accomplir, cela vous fera gagner du temps puisque vous n'avez pas à le chercher (logique). Vous pouvez dès lors enquêter sur les formations, diplômes ou écoles qu'il faut passer pour opérer votre job. Si au contraire, vous n'avez pas d'idée, vous pouvez cerner votre métier par thèmes (informatique, ingénieur, commerce...) qui vous permettra de choisir la bonne spécialité pour la terminale, mais aussi et surtout de chercher dans la bonne direction. Dans les deux cas, une certitude, les notes comptent et n'oubliez pas que la plupart des établissements (sauf la FAC) sélectionnent les candidats sur les moyennes (de 1ère et terminale) donc travaillez afin d'avoir un maximum de possibilités. Le BAC est loin d'être une assurance d'obtention d'un métier.

Par où commencer ? J'ai établi un plan de recherche qui vous évitera les imprévus. La première étape se trouve sur la toile (ça tombe bien on y est déjà :o). Cliquez sur ce lien de l'ONISEP <http://www.onisep.fr>. Le site propose un classement de métiers par thèmes et les décrit très précisément. De cette manière vous pourrez alors décider s'il vous convient ou pas. Mais trouver son métier n'est pas suffisant, bien sûr il faut connaître comment y accéder. Des organismes comme les C.I.O et les C.I.D.J sont là pour cela. Vous y trouverez des brochures intéressantes sur les études à suivre pour différents métiers. De plus des personnes sont présentes pour vous aider à vous orienter selon vos résultats scolaires, vos attentes et motivations. C'est aussi dans ces centres que vous trouverez un annuaire avec toutes les adresses d'écoles qu'il vous faudra noter. Votre métier choisi, vos établissements sélectionnés, il ne vous manque plus qu'à préparer vos lettres d'inscription...

Différents types d'établissements...

Si vous croyez que DUT et BTS étaient des organisations salvatrices des forêts amazoniennes, il serait grand temps d'éclaircir ces détails. Après le bac, vous pouvez accéder à plusieurs types d'établissements tels que l'Université (FAC, IUT), le lycée (BTS et PREPA) ou l'école.

°Oo... La FAC est la seule voie qui n'est pas sélective, c'est à dire que tout le monde peut y rentrer. Mais attention si l'entrée est facile, l'obtention du diplôme ne l'est pas. L'environnement est différent, vous n'êtes pas encadrés comme au lycée. Vous devez être autonome et ne pas avoir peur du travail personnel.

°Oo... BTS et DUT sont sélectifs et vous devez montrer votre motivation pour y entrer. Les BTS sont dans des lycées et les DUT dans les IUT (Institut Universitaire de Technologie). En général les BTS donnent priorité au bac technologique et les DUT aux bac généraux. En 2 ans, ces formations vous permettent d'obtenir un diplôme supérieur et d'avoir un métier. Mais il est cependant possible de poursuivre ses études par des formations complémentaires ou études d'ingénieurs.

°Oo... La PREPA, quand à elle, est aussi sélective. Elle peut être dans un lycée ou bien intégrée dans une école. Préparez-vous à bosser dur et obtenir des résultats faibles. Mais en 2 ans, ces classes PREPA vous entraînent, comme des sportifs de haut niveau, pour les concours d'entrée des grandes écoles d'ingénieurs...

Après le bac ? - 2/2

Bien entendu, cette courte description n'est pas suffisante, et ne décrit pas les particularités et exceptions. Cependant, j'espère vous avoir éclairé davantage sur le sujet. Vous trouverez plus d'informations sur le site de l'ONISEP ou de L'ETUDIANT.